

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/09/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Bernadette CACALY, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Martial VIAL, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte Pigeyre a été désigné(e).

DELIB 2018.09.24.2

OBJET : Subvention exceptionnelle - Terre de sens finale départementale de labour du 1er septembre 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les Jeunes agriculteurs de l'Isère en étroite collaboration avec l'association Terre de sens ont organisé le 1^{er} septembre 2018 à Frontonas l'évènement Terre de sens et la Finale départementale de labour.

Chaque année, depuis plus de dix ans, les Jeunes agriculteurs organisent la Finale Départementale de labour de manière itinérante sur le département. Cet évènement, très prisé par la profession agricole, se déroule au sein de Terre de sens, une manifestation agricole axée sur la communication grand public, qui attire chaque année près de 2 000 visiteurs.

Par courriers des 22 mars et 12 juillet 2018, les Jeunes agriculteurs de l'Isère et l'association Terre de sens sollicitent la collectivité pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 1 000 euros.

Considérant l'avis du bureau municipal en date du 9 avril 2018,

Suite à un complément d'informations budgétaires pendant l'été, les membres du Bureau Municipal réuni le 10 septembre 2018 proposent une subvention à hauteur de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle au profit de l'association Terre de Sens et des Jeunes agriculteurs de l'Isère à hauteur de 1 000 euros.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/09/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 25 septembre 2018 26/09/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180924-lmc14309-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.